Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-212801401-20261019-D76-10-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/10/2026

ÉPERNON
www.ville-epernon.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2026

DATE DE CONVOCATION : 09/10/2026	L'an deux mille vingt-six, le vendredi 19 octobre à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Loïc BOUR, maire.				
DATE D'AFFICHAGE : 22/10/2026					
NOMBRE DE CONSEILLERS	**EN EXERCICE**	**PRESENTS**	**POUVOIRS**	**VOTANTS**	**ABSENTS**
	29	**25**	**4**	**29**	**0**
LB **N° 2026/76**	**REMPLACEMENT DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**				

Étaient présents : Loïc BOUR, Julie KLEINPOORT, Benoît DROUET, Hélène CAILLÉ-CAYZAC, Jérémy MAIRE, Ozan ERGIN, Laure DALIGAUX, Gildas SERVIERES, Marc DEQUICK, Dominique CROIZET, Dominique BROSSIER, Cendrine CHEGUI, Sébastien BAUDOIN, Alexandra DUFAU, Lydie DALIGAUX, Cyrille ANDRIEU-LACU, Robert STECK, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Adelina BOUILLY, Julien RICHER, Dalila DOROL, Dominique BONNET, Stéphane LEMOINE, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Anne-Marie LEBRETON.

Représentés :

- Marie-France CAUSSIN, pouvoir à Hélène CAILLÉ-CAYZAC
- Sandrine CLOTEAUX, pouvoir à Catia RIBEIRO-KUNTZ
- Abdoul THIAM, pouvoir à Julien RICHER
- Manon CROIZET, pouvoir à Dominique CROIZET

Secrétaire de séance : Sébastien BAUDOIN

Le conseil municipal,

Vu les articles R.123-8 et suivants et L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2026/09 du 20 mars 2026 du conseil municipal désignant les membres du conseil d'administration du CCAS, dont Madame Béatrice BONVIN-GALLAS pour la liste Unis pour Épernon ;

Vu la démission de Madame Béatrice BONVIN-GALLAS de son mandat de conseillère municipale, effective au 29 septembre 2026 ;

Vu la démission de Madame Marie-France CAUSSIN de ses fonctions d'adjointe au maire et de vice-présidente du CCAS, effective au 5 octobre 2026 ;

Considérant que ces démissions entraînent la cessation de leurs fonctions de membre du conseil d'administration du CCAS ;

Considérant qu'il convient de procéder à leurs remplacements ;

Après appel à candidatures et après avoir donné son accord pour un vote à main levé, le conseil municipal procède à l'élection du nouveau représentant au conseil d'administration du CCAS.

Sont désigné(e)s membres du conseil d'administration du CCAS à l'unanimité :

Madame Dalia DOROL et Monsieur Sébastien BAUDOIN

Le reste de la composition du conseil d'administration du CCAS demeure inchangé.

Fait et délibéré à Épernon,
le 19 octobre 2026

Secrétaire de séance
Sébastien BAUDOIN

Le Maire,
Loïc BOUR

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.